



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de LA CAPELLE  
34 DU GENERAL DE GAULLE  
02260 LA CAPELLE

<b>Département</b>
Aisne
<b>Arrondissement</b>
Vervins
<b>Canton</b>
Vervins

**Séance du 27 janvier 2025**

**Délibération : N° 2025-03**

L'an deux mille vingt cinq le Lundi 27 Janvier, à 18 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire 34 DU GENERAL DE GAULLE 02260 LA CAPELLE sous la présidence de Monsieur Johann WERY, Le Maire

Nombre de conseillers :

En exercice : 19

Présents : 12

Votants : 14

Date de convocation du Conseil : 17 janvier 2025

Présent(s) :

Johann WERY, Maire, Christelle MAES, Régis SEMERY, Michel BRIDE, Marie-France DESIMEUR-CLOUX, Sandrine LEPORCQ-BRUNIAUX, Marie-Madeleine PRUSSE, Grégory RONDIER, Patrice POULAIN, Sylvie LOCATELLI, Régis FOSTIER, Sandrine HAVY

Absent(s) :

Marie-Christine CLAEYS-HENNEBELLE, David BOUTILLIER ayant donné pouvoir à Johann WERY, Victorien POTIN, Kelly CATILLON ayant donné pouvoir à Sandrine LEPORCQ-BRUNIAUX, Andrew BOIVENT, Rémy WALME, Sophie MONCHICOURT-BOUCHART

Secrétaire de séance : Christelle MAES

## Autorisation de versement de subvention

### DELIBERATION

En 2023, la réfection totale de l'éclairage de la salle de tennis couvert a été engagée et réalisée pour un montant de 11 964,24 € HT soit 14 357,08 € TTC.

Ces travaux ont bénéficié d'une subvention de la Fédération Française de Tennis d'un montant de 1 500 €, remise au club de tennis, qui s'était engagé à reverser l'intégralité du montant à la commune.

Aujourd'hui, l'assemblée délibérante doit accepter le versement de la subvention.

### DECISION

Le Conseil Municipal

Après discussion et en avoir délibéré

A l'unanimité

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-210201281-20250127-2025-03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : Page 2025

AUTORISE le versement de la subvention, d'un montant de 1 500 € par le club de tennis capellois ;

PRECISE que les recettes seront inscrites au Budget Primitif 2025.

Fait et délibéré en séance, les susdits jour, mois et an

Et ont signé au registre tous les membres présents

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Émis et rendu exécutoire

le

Reçu en Préfecture

le

Publié ou notifié

le

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures.

Pour Copie Conforme :

En Mairie, le 27 janvier 2025

Le Maire

Johann WERY



la Secrétaire de séance,  
Christelle MAES